

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24098211***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

20-06-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT-DIVISION TOURNAI
GreffeN° d'entreprise : **0844 876 631**
Nom(en entier) : **Agromyl**
(en abrégé) :Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue du Tissage 6, 7700 Mouscron****Objet de l'acte : Nomination du commissaire**

A. Il ressort des décisions écrites des actionnaires du 28 mai 2024 que:

"[...] Nominations/démissions:

L'assemblée générale décide de nommer Ernst & Young Bedrijfsrevisoren représenté par Mme Leen Defoer comme commissaire de la société pour une période de trois ans, à compter de l'exercice qui sera clôturé le 31 décembre 2023 et expirant après la conclusion de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels de l'exercice 2025. [...]"

B. Il ressort de la procuration du 4 juin 2024 que:

"Le/la soussigné(e): Agromyl SRL, dont le siège est sis Rue du Tissage 6 (Belgique) et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0844.876.631 (RPM Hainaut, division de Tournai) (la « Société ») donne procuration à: Michiel Nuiten en Louis Maeyaert (avocats d'Eubelius SRL), ainsi qu'à Silke De Greef (paralegal assistant d'Eubelius SRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et paralegal assistants d'Eubelius SRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation et de substitution aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt de tous les (extraits de) procès-verbaux, décisions, rapports, projets de fusion, de scission et d'apport, actes, comptes annuels et autres documents au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises. [...]"

--
Michiel Nuiten
Mandataire spécial

Déposé simultanément à la présente: les décisions écrites des actionnaires du 28 mai 2024 et la procuration du 4 juin 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2024 - Annexes du Moniteur belge